



## **CRÉATION DE LA CONFÉDÉRATION DU NAUTISME ET DE LA PLAISANCE**

La plaisanterie de la fameuse « Taxe sur les mouillages », qui n'aura finalement pas tenu plus de trois mois, a eu quelques effets secondaires. Les Fédérations et Associations de la plaisance et du nautisme, qui se battent côte à côte depuis trois mois pour que soit entendu leur Appel pour que la mer reste libre, ont ainsi décidé d'unir leurs forces en créant la Confédération du Nautisme et de la Plaisance.

En se rassemblant, elles veulent s'exprimer d'une seule voix, se mobiliser sans délai, participer au sein des instances locales, régionales et nationales aux débats de la Communauté maritime.

À travers ses membres, la Confédération du Nautisme et de la Plaisance représentera 7,5 millions de plaisanciers ou d'usagers de la mer ou du littoral. Elle regroupe des Fédérations sportives, des clubs et des associations qui réunissent plusieurs millions de pratiquants réguliers dont 900 000 licenciés et réalisent 350 millions d'euros de chiffre d'affaires. À ces adeptes s'ajoutent 4,5 millions de plaisanciers et pratiquants occasionnels, pour qui les activités nautiques sont essentiellement un loisir. La Confédération regroupe également plus de 5000 entreprises qui emploient 40 000 salariés, 570 ports de plaisance dont l'activité économique représente 900 millions d'euros. La Confédération du Nautisme et de la Plaisance souhaite participer activement aux réflexions et aux choix sur la Croissance Bleue, sur la mise en valeur, la protection et le développement des aires marines protégées, sur le partage des usages de l'espace littoral et hauturier, sur l'attractivité de nos côtes et sur les politiques régionales en faveur du Nautisme. La Confédération du Nautisme et de la Plaisance entend être un acteur majeur des grands débats de la Communauté maritime et une force de proposition dans le cadre des prochaines élections régionales.

Les fondateurs de la Confédération du Nautisme et de la Plaisance sont : La Fédération des industries nautiques (FIN), la Fédération française des ports de plaisance (FFPP), l'Union nationale des associations de navigateurs (UNAN), l'Association française pour la promotion de la plaisance et de toutes les pêches en mer (AF3P regroupant la FNPPSF, la FFPM, FCSMP), la Fédération française de voile (FFVoile), la Fédération française motonautique (FFM),

De nombreuses autres organisations ont déjà annoncé leur intention de rejoindre la Confédération du Nautisme et de la Plaisance : le Cluster maritime français (CMF), le Yacht club de France (YCF), l'Association Eric Tabarly, l'Union nationale pour la course au large (UNCL), Patrimoine maritime et fluvial (PMF), l'UCPA, les Glénans, la Fédération française d'aviron (FFA), la Fédération française de canoé kayak (FFCK), la Fédération française de vol libre (FFVL), France station nautique (FSN), le Groupement des équipages professionnels du yachting (GEPY), l'Association des ports de plaisance de l'Atlantique (APPA), l'Association des ports de plaisance de Bretagne (APPB), Rivera yachting network (RYN), Nautisme en Bretagne (NEB), La Filière nautique normande (F2N) et le Pôle refit La Rochelle (PRLR).